

PORTRAIT DES LÉSIONS INDEMNISÉES DU SECTEUR MINIER QUÉBÉCOIS (2024)

TOTAL DES ACCIDENTS*

* Ces statistiques incluent les statuts d'accidents suivants : assignations temporaires, décès, accidents indemnisés, pas de retour au travail et soins médicaux.

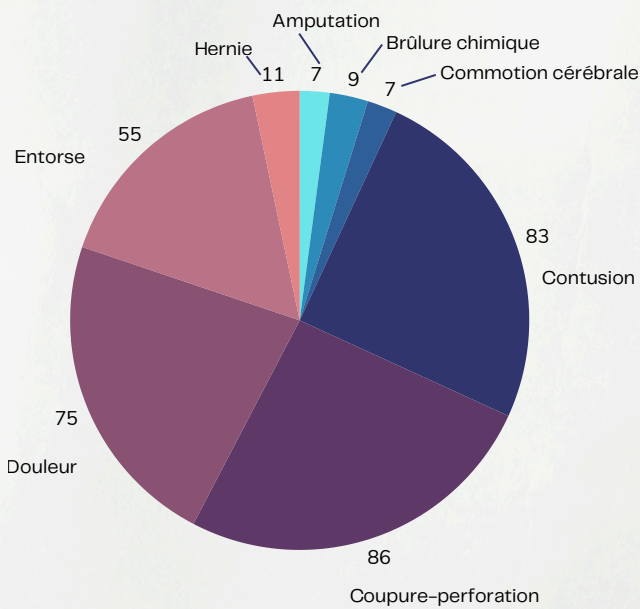
	% des accidents	Nombre d'heures travaillées
Mines à ciel ouvert	34,23	18 205 886
Mines souterraines	41,54	21 412 363
Entrepreneurs miniers	15,58	3 312 929
Foreurs au diamant	4,23	1 013 435
Autres activités	4,42	4 541 128
Total	100	48 485 741

TOTAL DES ACCIDENTS INDEMNISÉS

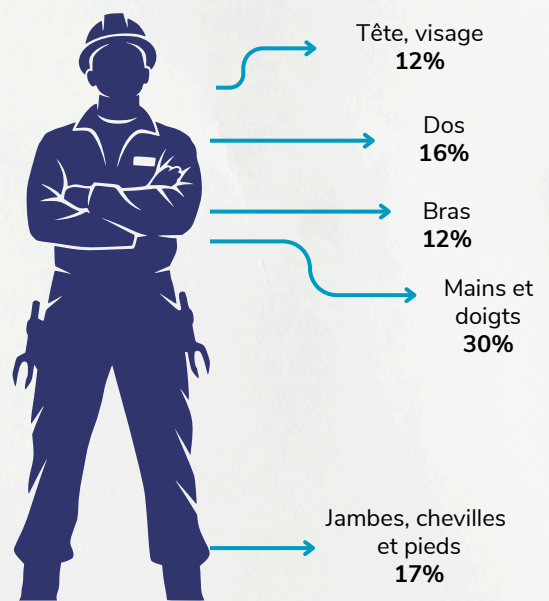
108 accidents pour **48 485 742** heures travaillées

2023 : 174 accidents pour 45 515 763 heures travaillées

NATURE DES BLESSURES



ACCIDENTS PAR PARTIES DU CORPS



TAUX DE FRÉQUENCE OSHA¹



DÉFINITIONS

1. Le taux de fréquence OSHA représente le nombre d'accidents indemnisés, assignations temporaires et soins médicaux par tranche de 100 travailleurs pour une période de 200 000 heures travaillées (50 semaines x 40h x 100 travailleurs).
2. Le taux de gravité indique le nombre de jours indemnisés par tranche de 100 travailleurs pour une période de 200 000 heures travaillées.

TAUX DE GRAVITÉ²

Les taux de gravité de 2015 à 2017 sont calculés à partir des données fournies par l'APSM. Pour les années 2023 et 2024, les taux peuvent différer puisque les données ne sont pas complètes.

